

**Dossier de presse  
1ère session extraordinaire**

**Orientations budgétaires 2014**

Malgré la hausse des dépenses sociales  
et grâce à une gestion maîtrisée,

**Le Conseil général conserve une politique  
d'investissement dynamique**

- ▶ **Une seconde caserne de sapeurs-pompiers à l'étude dans l'agglomération troyenne**
- ▶ **Etablissements et services sociaux et médico-sociaux : le point sur les nouvelles structures**

**Contact presse**

Conseil général de l'Aube – Direction de la communication – [www.cg-aube.fr](http://www.cg-aube.fr)

- Nicolas LEBORGNE – Chargé de communication

Tél. : 03 25 42 50 13 – [nicolas.leborgne@cg10.fr](mailto:nicolas.leborgne@cg10.fr)

- Pascale MORAND – Directrice

Tél. : 03 25 42 50 26 – 06 07 39 70 96 – [pascale.morand@cg10.fr](mailto:pascale.morand@cg10.fr)

## Sommaire

2014 : l'effort de maîtrise des dépenses se poursuit, pour renforcer l'investissement.....	3
Vers un second Centre d'Incendie et de secours à l'ouest de l'agglomération troyenne .....	5
Etablissements et services sociaux et médico-sociaux : limitation des dépenses et intégration des nouvelles structures dans le budget 2014...	6

## 2014 : l'effort de maîtrise des dépenses se poursuit, pour renforcer l'investissement

Dans un contexte économique qui demeure morose, le Conseil général poursuit son effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en continuant à assurer ses missions et à favoriser le développement de l'Aube et l'attractivité du territoire.

Ses capacités d'investissement restent stables, de même que l'endettement, dans la droite ligne du plan de sauvegarde des finances adopté en 2010.

*(cf page 7, bleu)*

### Les orientations budgétaires 2014 doivent prendre en compte de nouveaux facteurs.

► La **baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales**, estimée à 2,5 M€ pour l'Aube en 2014, et autant en 2015.

► Le Conseil général percevra désormais les **frais de gestion de la taxe foncière**, jusqu'à présent perçus par l'Etat. Cette nouvelle recette est estimée à 4 M€.

► L'Etat a par ailleurs donné la possibilité aux départements de porter le taux des **droits de mutation** à 4,5% (contre 3,8% actuellement). Cette mesure, censée compenser la hausse des dépenses sociales, pourrait générer pour l'Aube une recette de 3,5 M€ environ.

*(cf page 13, bleu)*

### Les deux nouvelles recettes, ajoutées à la baisse de la dotation de l'Etat, ne suffiront pas à compenser la hausse continue des dépenses sociales :

- de 32 M€ supplémentaires entre 2010 et 2014, soit 6% par an,
- de 6 M€ entre 2013 et 2014.

Plus que jamais, le Conseil général va donc **poursuivre son effort de maîtrise des dépenses**, en particulier de ses dépenses de fonctionnement.

► Au chapitre des **dépenses de fonctionnement**, on notera en particulier :

- La maîtrise des dépenses du personnel (stabilité à 54 M€),
- La hausse de 6 M€ des dépenses sociales, par rapport aux orientations budgétaires 2013, pour un total estimé de 163 M€,
- La hausse du coût des transports scolaires (+ 1 M€), qui intègre le passage à 4 jours et demi d'école et la hausse de la TVA,
- La hausse de 2 M€ de la dotation départementale au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours, par rapport aux orientations budgétaires 2013.

**Cette maîtrise des dépenses, associée aux bons indicateurs en matière d'endettement et d'autofinancement, permet de poursuivre une politique d'investissement dynamique.**

Les bons indicateurs :

► **L'endettement** est stabilisé depuis 2007 et toujours très inférieur aux moyennes nationales : **231 € / habitant** pour 2014, ce qui correspond à moins de la moitié de la moyenne nationale (486 € / habitant) et de la moyenne des départements de population équivalente (535 € / habitant).  
*(cf page 6, bleu)*

► **L'autofinancement** reste à un niveau élevé : 37 M€, un niveau atteint sans augmentation de l'endettement. Le montant des emprunts nouveaux qui pourraient être contractés en 2014 resterait en effet équivalent au montant du remboursement de la dette en capital.

- **Les capacités d'investissement**, encore importantes (90 M€), permettront :
- L'achèvement de l'extension de l'hôtel du département et du centre de congrès,
  - La mise en œuvre du plan d'aménagement numérique du territoire (5 M€ en 2014 sur un total de 17 M€ sur deux ans),
  - La finalisation des études préalables aux travaux d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes,
  - La seconde extension de l'Université de technologie de Troyes (UTT) et le financement des locaux supplémentaires de l'École supérieure de commerce de Troyes (ESC),
  - Le démarrage de la réalisation des locaux destinés à accueillir l'entreprise Levysis sur la Technopole de l'Aube,
  - Le démarrage de la réhabilitation du collège Paul-Langevin de Romilly-sur-Seine.

## Vers un second Centre d'Incendie et de secours à l'ouest de l'agglomération troyenne

(cf page 1, vert)

Une étude de programmation pour la construction d'une nouvelle caserne pour le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) va être lancée par le Conseil général.

► Destinée à desservir le nord-ouest de l'agglomération de Troyes, cette **future seconde caserne de sapeurs-pompiers** vise à renforcer le service proposé actuellement. La caserne serait située à proximité de la rocade ouest, sur la commune des Noës-près-Troyes, sur un terrain appartenant au Conseil général. **Elle regrouperait les effectifs de 11 Centres de première intervention (CPI)** de l'agglomération dans un bâtiment de 1 800 m<sup>2</sup>.

► Le projet concernerait ainsi **27 communes, un secteur de 60 000 habitants** qui compte de nombreux sites industriels. Avec une activité estimée entre 2 500 et 3 000 interventions annuelles, il s'agirait de la 2<sup>e</sup> caserne la plus importante du département après celle de Troyes-Vouldy.

► Une deuxième caserne dans l'agglomération offrirait divers avantages :

- Améliorer le service public d'incendie et de secours **en réduisant les délais d'intervention sur l'ensemble du département.**
- **Renforcer l'implication des sapeurs-pompiers volontaires** et concrétiser leurs efforts de formation, en les faisant participer aux missions opérationnelles.
- Offrir aux sapeurs-pompiers professionnels **un déroulement de carrière plus enrichissant.**
- Dégager une **économie de fonctionnement de près de 200 000 € par an**, et de 170 000 € pour le réseau de communication numérique Antarès.

► L'étude définira les besoins spécifiques du SDIS et l'enveloppe budgétaire pour la construction.

### L'engagement fort du Conseil général en faveur des sapeurs-pompiers

► Le projet vient compléter l'engagement déjà fort du Conseil général en faveur des sapeurs-pompiers : **près de 7 M€ en 2013, en hausse de 46% par rapport à 2012.**

Fonctionnement			
	2011	2012	2013
<b>Subvention de fonctionnement au SDIS</b>	<b>4,646 M€</b>	<b>4,199 M€</b>	<b>6,38 M€</b> (5,38 M€ en janvier +1 M€ en octobre)
<b>Allocations de vétérance</b>	Comprise dans la subvention au SDIS	<b>544 857 €</b>	<b>572 560 €</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>4,646 M€</b>	<b>4,743 M€</b>	<b>6,952 M€</b> <b>+ 46% par rapport à 2012</b> <b>+49% par rapport à 2011</b>
Investissement			
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>1,1 M€</b> pour le nouveau bâtiment du Centre de traitement de l'alerte</li><li>• <b>2,5 M€</b> pour le logiciel de traitement de l'alerte</li><li>• <b>726 400 €</b> pour le raccordement au réseau numérique Antarès</li></ul>		

### Plus de 5 minutes gagnées pour les interventions

En moyenne, les délais d'intervention seraient réduits de plus de 5 minutes pour les 27 localités les plus éloignées de l'actuel Centre d'incendie et de secours de Troyes-Vouldy. Ainsi, pour aller à Montgueux, les secours mettront 11 minutes de moins ; 10 minutes de moins pour Torvilliers ; 7 minutes de moins pour La Rivière-de-Corps.

## Etablissements et services sociaux et médico-sociaux : limitation des dépenses et intégration des nouvelles structures dans le budget 2014

*(cf page 13, mauve)*

Comme chaque année, le Conseil général a fixé l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à tarification départementale (*autrement dit, dans lesquels le Conseil général fixe le prix de journée, et où il finance – ou contribue à financer – les frais de séjour*).

► L'évolution du taux des dépenses a été plafonnée à :

- + 1% pour les charges de personnel.
- + 1,30% pour les charges d'exploitation courante et de structures.

► Rappelons que le budget du Conseil général consacré aux établissements et services devra également tenir compte, en 2014, **de nombreuses structures nouvelles**.

Ouverture	Lieu	Type d'établissements ou services créés
Décembre 2012	<b>Creney-près-Troyes</b>	<b>EHPAD</b> (établissement d'hébergement pour personnes âgées). 60 lits, dont 12 dédiés aux pathologies Alzheimer
Février 2013	<b>Soulaines-Dhuys</b>	<b>EHPAD</b> (établissement d'hébergement pour personnes âgées). 60 lits, dont 22 dédiés aux pathologies Alzheimer, et 4 places d'accueil de jour)
A partir du 2 <sup>e</sup> trimestre 2013	<b>Rosières-près-Troyes</b>	<b>Foyer d'accueil médicalisé</b> pour adultes handicapés (15 places) et <b>foyer occupationnel</b> (45 places)
1 <sup>er</sup> trimestre 2014	<b>Lusigny-sur-Barse</b>	Transfert du Domaine de Vaux avec <b>extension du foyer de vie</b> de 48 à 50 places et <b>transfert d'un foyer d'accueil médicalisé</b> pour adultes handicapés vieillissants de 12 places
4 <sup>e</sup> trimestre 2013	<b>Fontvannes</b>	<b>Foyer d'accueil médicalisé et foyer occupationnel</b> pour adultes handicapés (11 et 31 places, dont 1 place d'accueil temporaire par structure)
1 <sup>er</sup> trimestre 2014	<b>Arcis-sur-Aube</b>	<b>Unité Alzheimer de l'EHPAD</b> (13 lits d'hébergement permanent et 1 lit d'hébergement temporaire)
1 <sup>er</sup> trimestre 2014	<b>Lusigny-sur-Barse</b>	<b>EHPAD</b> (établissement d'hébergement pour personnes âgées). 75 lits dont 14 dédiés aux pathologies Alzheimer et 6 places d'accueil de jour.